



Direction des services techniques

et de l'aménagement

Services techniques

Tél. 03 20 66 58 27

Fax : 03 20 66 58 30

STA/LP/SF/BC/CD-200610-0598

**ARRETE N° ARR/2020/ST/139**

Nous, Maire de la Ville de HEM,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu l'arrêté ministériel du 22 octobre 1963 relatif à la circulation routière, complété par la circulaire du 28 décembre 1963,

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire les mesures nécessaires pour assurer la sécurité du public,

Considérant que pour permettre les **travaux d'élagage d'arbres avenue du Maréchal Foch à Hem**, il y a lieu de prendre toutes les mesures utiles pour réglementer ce secteur,

**ARRETONS**

**ARTICLE 1** : A partir du 6 juillet et ce, jusqu'au 17 juillet 2020, le stationnement sera interdit de chaque côté de la voirie au niveau du droit du chantier ;

**ARTICLE 2** : A partir du 6 juillet et ce, jusqu'au 17 juillet 2020, la circulation des véhicules sera déviée sur les emplacements de stationnement opposés au droit chantier ou s'il n'y a pas de stationnement, la chaussée fera l'objet d'un rétrécissement. La vitesse sera limitée à 30 km/h.

**ARTICLE 3** : A partir du 6 juillet et ce, jusqu'au 17 juillet 2020, la circulation des piétons sera interdite au droit du chantier et fera l'objet d'une déviation sur le trottoir d'en face.

**ARTICLE 4** : Les panneaux réglementaires ainsi que la signalisation diurne et nocturne seront mis en place par l'entreprise PERILHON.

**ARTICLE 5** : Monsieur le Directeur Général des Services et la Police Municipale de la Commune de Hem, Monsieur le Commissaire de Police de Roubaix, Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Lille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

**ARTICLE 6** : Une ampliation du présent arrêté sera envoyée au Conseil Départemental du Nord, au Commissariat Central de Roubaix, au Commissariat de Police de Hem, à la Gendarmerie de Lille, au Centre de Secours de Roubaix, à Iléo, à la société Ilevia de Marcq en Baroeul, à la Sté Trans Val de Lys de Comines, à la Sté Esterra et à l'entreprise PERILHON ELAGAGE - rue du Plouvier - 59175 TEMPLEMARS.

Fait à HEM, le 27 JUIN 2020

**Pour Le Maire de Hem  
et par délégation, l'Adjoint à l'Aménagement,  
aux Travaux, à la Voirie et au Numérique.**



**Laurent PASTOUR**

Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à Monsieur le Maire, Hôtel de ville - BP. 30 001 - 59510 HEM